



FRANCE

Les atteintes à la laïcité à l'école plutôt stables

Entre septembre 2019 et mars, 935 faits ont été répertoriés contre 900 sur un seul trimestre entre avril et juin 2019

L'échéance était attendue. Comme il le fait depuis trois rentrées des classes, le ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer a réuni, mardi 13 octobre sous les ors de la Sorbonne, à Paris, les coordonnateurs des équipes «valeurs de la République» dont il a maillé le territoire pour venir en aide aux enseignants quand ils se disent «en difficulté».

Comme à chaque rentrée, M. Blanquer, qui a fait de la stricte application du principe de la laïcité l'un de ses chevaux de bataille, a livré un état des lieux chiffré : 935 atteintes à la laïcité ont été recensées entre septembre 2019 et mars 2020. Il y a un an presque jour pour jour, il en annonçait 900 sur un trimestre (entre avril et juin 2019). Dans ces conditions, et après une année scolaire marquée par près de trois mois de confinement, comparer les deux périodes n'a rien d'évident. «J'ai le sentiment qu'on est plutôt dans une forme de stagnation, qu'on a endigué quelque chose», a-t-il affirmé.

La particularité de ce bilan n'est pas seulement liée au contexte sa-

nitaire : divulgué dans le sillage du discours d'Emmanuel Macron contre les séparatismes, le 2 octobre, et alors qu'un projet de loi pour renforcer la laïcité – dans lequel l'éducation doit figurer en bonne place – est attendu en décembre, il a une portée politique assumée. «Etablir un bon diagnostic, en mettant en lumière certaines tendances séparatistes qui peuvent s'exprimer dans l'enceinte de l'école, est notre objectif», a défendu M. Blanquer.

Que dit ce «bon diagnostic»? Primo, que les atteintes à la laïcité ne touchent pas pareillement toutes les académies : plus de la moitié des signalements (53 %) émane de six d'entre elles – Créteil, Grenoble, Normandie, Toulouse, Versailles et Nice. Secundo, que si elles concernent toujours en premier lieu le niveau collège (45 % des signalements), loin devant le lycée où elles semblent régresser (18 %), elles n'épargnent plus l'école primaire (37 %). Les auteurs des faits recensés sont en majorité des élèves (57 %), mais de plus en plus, aussi, des parents (22 %). Le ministre Blanquer a résumé la ten-

dance d'une phrase : «Les atteintes progressent de la part de parents d'élèves du premier degré.»

Ce qu'ajouteraient les enseignants, c'est qu'elles restent le fait d'une minorité, rapportées aux 12,4 millions d'élèves et aux 860 000 professeurs qui ont fait leur rentrée, en septembre, dans quelque 60 000 établissements.

Sur le fond, Jean-Michel Blanquer a fait état d'atteintes «classiques», citant, entre autres exemples, le port de signes ou de tenues à caractère religieux (15 % des cas), des contestations d'enseignements (15 %), ou encore le refus d'activités sportives ou culturelles (6 %). «S'il y a un certificat médical, nous devons regarder si [ce document] est faux et, dans ce cas, il y a un problème de déontologie; à partir de maintenant c'est l'ordre des médecins qui sera saisi à chaque fois qu'on verra des problèmes de ce genre.» La majorité des signalements relève d'«autres faits» (41 %) : propos, insultes ou bagarres sur des arguments religieux, absences prolongées pendant les fêtes religieuses, etc.

Défi contre «l'autocensure»



Pas de chiffre, en revanche, pour étayer un phénomène identifié au plus fort du confinement et que le ministère de l'éducation résume sous l'appellation de « *chahut numérique* » lors des classes virtuelles. Massivement utilisées entre mars et juillet, ces classes à distance proposées via le CNED, volontairement simples d'accès au regard de l'urgence de la situation, ont vu des élèves transmettre à des « tiers » les URL de connexion. Un « *certain nombre* » de contestations ont suivi : diffusion de chants religieux (Aix-Marseille), appel à la prière (Poitiers), et même images de décapitations (Normandie). Elles ont donné lieu à 102 dépôts de plaintes par des enseignants ou des chefs d'établissement.

Ce sont eux qui, sur le terrain, avec les inspecteurs et parfois aussi les familles, jouent le rôle de lanceurs d'alerte. Ils pourraient être rejoints, bientôt, par des élus : « *Je suis très souvent sollicité par des élus – parlementaires en particulier – qui souhaiteraient eux-mêmes pouvoir faire remonter des signalements*, a affirmé M. Blanquer. *C'est pourquoi j'ai décidé de proposer à ces députés et sénateurs, mais aussi aux maires, présidents de département ou de région, de pouvoir s'adresser directement à nos équipes.* » L'idée, et le ministre ne s'en est pas caché, est aussi de pouvoir dresser le bilan des atteintes à la laïcité dans les

secteurs de l'accueil collectif des mineurs et du sport.

Que penser des 12 % de faits signalés impliquant des personnels d'éducation ? « *Il ne s'agit pas de stigmatiser le corps enseignant*, a insisté l'ancien inspecteur Jean-Pierre Obin, invité à s'exprimer sur l'estrade du grand amphithéâtre de la Sorbonne. *Mais le phénomène existe et justifie notre plus extrême vigilance.* » Pour l'auteur d'un rapport sur le sujet en 2004, et qui vient de signer *Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école*, aux Editions Hermann (*Le Monde* du 12 octobre), l'éducation nationale a un défi à relever contre une forme d'« autocensure ».

« *Sur le terrain, on peut être particulièrement pusillanime lorsque [ces atteintes] concerne[nt] des collègues*, a-t-il expliqué. *Cela peut aboutir à des situations paradoxales de chefs d'établissement qui se montrent très réactifs quand le problème vient d'un surveillant, mais qui estime que c'est moins grave quand un professeur est impliqué.* »

Divulgué ce mardi, un rapport d'inspection chiffre à 140 les situations impliquant des personnels éducatifs, mais sur une autre temporalité – de janvier 2018 à août 2019. Un nombre qualifié de « *stable* » par les rapporteurs. « *Contrairement à ce qui est parfois dit ou pensé, il est très limité au regard du nombre de personnels relevant du ministère de l'éducation* »,

écrivent Aziz Jellab, Marc Rolland, Fabienne Thibau-Levêque et Christian Wassenberg.

« *Il ne faut aucune complaisance* », martèle Jean-Pierre Obin. C'est aussi le message véhiculé par le ministre de l'éducation, pour qui « *on ne met plus ces faits sous le tapis* ». Du terrain sillonné par les coordonnateurs « *valeurs de la République* », c'est d'abord la demande d'accompagnement et le besoin de formation qui raisonnent. ■

MATTEA BATTAGLIA

« Charlie » et les jeunes

La Fondation Jean Jaurès a réalisé un sondage sur l'état de l'opinion en matière de liberté d'expression, commandé par *Charlie Hebdo* pour l'ouverture du procès des attentats de 2015, et publié à cette occasion, début septembre. Si 59 % du millier de sondés considèrent que les journaux ont eu raison de publier ces caricatures « *au nom de la liberté d'expression* », ce soutien est moins fort chez les jeunes de moins de 25 ans : ceux-ci sont 47 % à juger que les journaux ont eu tort. 21 % des jeunes sondés ne condamnent pas explicitement les auteurs des attentats, un chiffre légèrement supérieur (26 %) pour les jeunes musulmans interrogés.

30 000

C'est le nombre d'enfants aujourd'hui instruits à domicile qui seront « concernés par la scolarisation obligatoire » à l'horizon 2021, lorsque le projet de loi contre les séparatismes aura été adopté. Une partie des familles des 50 000 enfants scolarisés à la maison – 20 000 pour des motifs de santé particuliers – concernés donne de la voix. Une pétition en ligne a déjà recueilli près de 80 000 signatures. Le nombre d'enfants instruits à la maison a augmenté de 165 % en dix ans.



Le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, à Paris, le 13 octobre.

ALEXIS SCIARD/IP3